

COMITE DE DEFENSE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC
« L'Enseignement Agricole et Maritime à la croisée des chemins »

Etape 2 - La loi apprentissage et ses conséquences dans l'Enseignement agricole Public
La situation des lycées agricoles périurbain

Le Comité de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public (CDDEAP) a lancé, à l'initiative de Pierre OUZOULIAS (Sénateur des Hauts de Seine) l'opération « L'Enseignement Agricole à la croisée des chemins ». L'objectif de cette action est de faire un tour de France des établissements de l'Enseignement agricole et maritime autour de différentes réformes qui impactent l'enseignement et la formation et s'en s'appuyant sur les situations locales vécues par les élèves, étudiant·es, apprenti·es et les personnels.

Après une première réunion le 31 janvier 2019, par AgroParisTech, ce tour de France s'est arrêté aux Lycée et CFA Viticole de Blanquefort pour une réflexion autour de la loi apprentissage et ses conséquences dans l'Enseignement agricole Public et la situation des lycées agricoles périurbain.

1 – Propos introductifs

C'est **Loïc PRUD'HOMME, Député de Gironde et membre du Comité de Défense**, qui a ouvert les débats par une présentation du contexte général et des différentes réformes qui impactent le pays depuis l'élection d'Emmanuel Macron, en y resituant les réformes éducatives.

Il rappelle que l'ensemble de ces réformes ont un même objectif : la réduction des services publics et nombre de fonctionnaires (- 120 000 postes avant la fin du quinquennat) justifiée selon le gouvernement par la nécessité d'une baisse des dépenses publiques. Cette politique se traduit concrètement par une privatisation des missions et un recours massif aux contractuels.

Ce gouvernement assume cette politique, et affiche une conception ultralibérale de la gestion du pays, un désengagement de l'Etat. Le Conseil des ministres fonctionne comme une « start-up ».

Le système éducatif n'échappe pas à cette politique. Elle subit un train de réformes (réforme du lycée et du Bac, loi d'orientation des étudiant.es avec Parcoursup, réforme de l'apprentissage, réforme de la voie professionnelle scolaire, loi "Ecole de la confiance") remettant en cause le système scolaire dans sa globalité et entraînant une dégradation des conditions de travail des personnels, un tri social des élèves et étudiant.es, une individualisation des parcours, regroupement d'établissements,...

On constate une baisse des moyens pour le public qui laisse la place au privé (exemple avec l'apprentissage ou l'orientation des élèves).

La sémantique du gouvernement "liberté, confiance,..." joue le rôle de charmeur de serpent cherchant à rassurer, sans y parvenir, les familles et les personnels.

L'Enseignement Agricole Public est à la même enseigne. Il est pourtant impératif de donner les moyens d'exister et de fonctionner à cette partie du service public d'éducation. Il doit être renforcé car il permet de préserver la formation des futurs agriculteur.rices des lobbies de l'agro-buisness mais aussi des marchés de l'éducation. Il permet aux jeunes de s'émanciper.

L'agriculture subit une destruction très forte de l'emploi. En 1955, la France comptait 2,3 millions d'exploitations agricoles. Aujourd'hui elle ne sont plus que 500 000, 966 000 « actifs permanents » qui vivent sur ces exploitant.es ce sont l'ensemble des métiers de l'agriculture qui subissent la plus forte baisse de l'emploi en France

depuis 30 ans (- 50 % : on passe de 2 millions de personnes à 950 000 personnes aujourd'hui qui exercent un emploi lié à l'agriculture).

La malbouffe est aussi une question forte pour l'Enseignement Agricole public. Le système alimentaire est désastreux. Il y a une urgence à former les nouvelles générations aux questions alimentaires et particulièrement les jeunes qui s'engagent aujourd'hui dans les formations du Ministère de l'Agriculture.

Face à ces défis l'enseignement agricole doit être revalorisé par une politique ambitieuse de reconquête d'une agriculture et d'une alimentation de qualité.

2 – La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel »

La loi Pénicaud, promulgué le 5 septembre 2018, et les décrets qui en découlent sont extrêmement dangereux pour la formation professionnelle en générale et l'enseignement agricole en particulier.

Cette loi est synonyme de :

- **la privatisation de l'apprentissage** : la gouvernance et la répartition des financements qui dépendaient jusque là des Régions sont transférés aux branches professionnelles. Dans l'enseignement agricole public les CFA deviennent privés à l'intérieur d'un centre public. 75% des apprentis étaient dans le public. De fait, aujourd'hui, ils deviennent privés ! Le Conseil Régional perd la compétence de l'apprentissage...

Avec un tel système les CFA et CFPPA qui ne répondent plus à l'éveil de la citoyenneté. Les jeunes vont être formés dans le seul but d'une adaptation à l'emploi. Dès 16 ans le jeune devient une mesure d'ajustement, il n'est plus au centre de sa formation.

Avec cette privatisation on donne les clés de l'avenir aux lobbies, alors que compte tenu de la place de l'agriculture dans toutes les questions climatiques et environnementales il faudrait faire l'inverse.

- **la fin de la distinction entre formation initiale et formation continue**. La loi ne fait plus référence à l'apprentissage comme partie de la voie initiale.

- **un risque sur le métier et l'emploi des enseignants et formateurs en CFA** : les directeurs annoncent aux agents qu'ils devront travailler autrement pour s'adapter à un marché qui devient concurrentiel. On peut s'interroger sur le rôle des CFA demain : seront-ils de simple sous-traitant de pôle emploi ? Ils devront s'adapter à de nouveaux publics consommateurs de formation avec des entrées en formation qui s'étalent, des publics très différents (apprentissage possible jusqu'à 30 ans), une pression de plus en plus forte avec des risques de licenciements de contractuels, ...

- **un financement au contrat** : la formation est pensée en termes de coût par apprenti.e. Dès 2020, la taxe d'apprentissage sera remplacée par une contribution alternance récoltée par la Caisse des dépôts et Consignation et versée à « France compétence ». Ce nouvel organisme national régulateur et financeur de l'apprentissage a en charge la définition des coûts de chacune des formations dans les différentes branches et donc du coût des contrats en fonction des filières. « France compétences » versera ensuite cette contribution alternance aux différents OPCO (opérateurs de compétence, au nombre de 11, qui regroupent les différentes branches professionnelles. Ce sont ces OPCO qui financeront enfin les CFA au contrat (un apprenti = un contrat = un financement). « France compétences » a publié une grande partie des coûts. Pour la partie agriculture, ces coûts sont parmi les plus bas. Ils ne permettront pas de faire une formation de qualité d'autant que les CFA ont une particularité : ils sont sur l'ensemble du territoire. Il risque donc

A noter que ce nouveau mode de financement a aussi des répercussions sur le lycée avec une

taxe d'apprentissage qui va se réduire.

- **une moindre protection des apprenti.es** : les mesures sont assouplies pour les employeurs avec des dérogations possible sur le temps de travail des mineurs (de 35 h à 40 h), l'impossibilité d'accéder aux prud'homme pour les apprenti.es, ...

- **une modification de la composition des CPC** : les Commission Professionnel Consultative, en charge de la définition des certifications et des référentiels de formation, sont totalement modifiée avec une réduction du nombre de membre (de 48 à 16) qui signifie l'abandon du pluralisme au profit des seuls professionnels (les représentant.es des enseignant.es ou les parents d'élèves sont exclus des membres des CPC).n
On peut craindre l'abandon des diplômes contres de simples certifications centrées autour des blocs de compétences.

- **Propositions :**

- donner un statut exceptionnel à l'apprentissage agricole public,
- redonner le financement et la gouvernance de l'apprentissage au service public,
- revoir la question de la présidence de CA des EPLEFPA,
- les exploitations et ateliers technologiques doivent être des modèles agricoles, des outils de formations et de vulgarisation, avec à minima 50% des surfaces en en bio et comparer
- exiger une certification publique des centres de formation,
- créer des ponts avec les collègues des lycées pro EN,

3 – Les lycées agricoles péri-urbains

L'image des lycées agricoles est souvent celle d'établissements ruraux centrés sur les questions professionnelles agri-agricoles. En réalité évidemment nos EPL ont des visages bien plus divers notamment parce qu'ils permettent, sur l'ensemble du territoire et pour un large , l'accès aux diplômes par les 3 voies : scolaire – apprentissage – continue. Les lycées sont polyvalents avec les 3 voies de formations initiales (général – technologique – professionnelle). Mais l'Enseignement Agricole Public ce sont aussi des lycées périurbains souvent avec des effectifs importants.

La légitimité de ces établissements est régulièrement posé au travers de leur place en milieu urbain ou periurbain.

Ces lycées doivent relever un vrai défi : une vraie identité des lycées périurbains pour ne pas abandonner leurs spécialités, alors que les réformes en cours vont plutôt vers un abandon de cette identité, avec la perte des nos particularités EA (place de l'EAT qui ne devient qu'une simple option, volonté de réduire la place des stages en milieu professionnel, ...).

Dans un contexte de forte mutation, ces lycées agricoles peuvent-ils apporter leur pierre à l'évolution des modes de production ?

Dans un contexte de « bétonnage » des espaces mais également de coût des transports, l'agriculture urbaine et périurbaine présente un intérêt de plus en plus grand pour l'approvisionnement alimentaire mais également dans un objectif de maintien de la biodiversité. Bien entendu cette agriculture prend une forme très spécifique avec des parcelles plus petites et de très nombreux jardins.A noter aussi les fermes verticales ou sur les terrasses ou toitures. Elle participe à une alimentation durable, mais joue également un rôle social et de bien-être important pour les populations, par exemple au travers des jardins partagés.

Cette agriculture se concrétise principalement par des productions maraîchères, de l'arboriculture (arbres fruitiers) et l'élevage de petits animaux (volaille, lapins ...) ou d'ovins en zone péri-urbaine.

Elle permet une production de proximité (cycle court) en diminuant la consommation d'énergie fossile et les émissions de CO2. Elle permet notamment une autoproduction, un recyclage de certains déchets organiques et le maintien de zones « vertes ».

Blanquefort pourrait être exemplaire avec un effet démographique important une migration générale des populations vers la côte et l'attractivité de Bordeaux.

Mais ce type d'agriculture nécessite également une prise en compte à la fois de la recherche (c'est le cas avec AgroParisTech ou l'Ecole Supérieure du Paysage) et de la formation.

Pour cela les lycées agricoles doivent pouvoir s'emparer de ces questions et former à cette évolution de l'agriculture et aux questions d'aménagement du territoire.

Mais plusieurs problèmes se posent pour ces établissements :

- faire face à la concurrence des lycées généraux et professionnels,
- répondre aux nouveaux métiers de demain,
- lien avec l'enseignement supérieur,
- des CPC ou les enseignant.es et parents seront absents et qui devront penser aux diplômes de demain,
- maintien des exploitations dans des zones à forte pression foncière,
- ne pas se transformer en lycées élitistes pour correspondre à la population,
- les élèves participent moins aux activités extra scolaires proposées par le lycée,

Mais ils ont des atouts :

- proximité d'organismes publics de recherche et d'expérimentation,
- proximité des services (transport, ...),
- offre artistique et culturelle riche,

Les projets alimentaires territoriaux pourraient être une porte d'entrée.

- Propositions :

- réaffirmer la place des lycées agricoles périurbains dans le dispositif de formation professionnelle agricole,
- permettre aux lycées agricoles de devenir lycée de secteur avec les moyens associés,
- sanctuariser le foncier de ces établissements,
- travailler sur les nouveaux besoins de formation liés à l'agriculture urbaine et péri-urbaine,
- renforcer les liens avec l'enseignement supérieur et la recherche

4 – Prochaine étape

La troisième étape de ce tour de France amènera le CDDEAP en Auvergne Rhône Alpes, au LEGTPA du Valentin à Valence autour des conséquences des réformes éducatives (réforme du lycée et du Bac, réforme du STAV, réforme de la voie professionnelle initiale scolaire, la Loi « Ecole de la confiance », la modification des seuils de dédoublement, ...) dans l'Enseignement Agricole Public.

Pour mémoire nous prévoyons de conclure notre action « L'enseignement agricole à la croisée des chemins » en fin d'année scolaire par une réunion au Sénat, à l'invitation de Pierre Ouzoulias, ou nous reprendrons les différentes problématiques dans l'objectif d'interpeller les parlementaires au moment de la préparation du budget 2020.